

Résolution 796

pour un moratoire sur l'importation de gaz de schiste par les SIG

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre ;
- la signature du protocole de Kyoto par la Confédération suisse et la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral ;
- la conception générale de l'énergie de la République et canton de Genève, qui vise une société à 2000 watts, ce qui implique de diviser par 3 la consommation d'énergie, de réduire d'un facteur 7 les émissions de CO₂ et de multiplier par 3 la part des énergies renouvelables ;
- la priorité qui doit être donnée aux investissements dans les énergies renouvelables plutôt que dans de nouvelles techniques de production d'énergies fossiles ;
- les risques environnementaux et sanitaires liés à l'extraction du gaz de schiste selon les méthodes connues à ce jour,

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès des Services industriels de Genève afin qu'ils renoncent à toute importation de gaz de schiste durant les 25 prochaines années.